

226C0854
FR0000052680-FS0539

16 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

OENEO

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 juin 2026, la société Tetragon Partners UK LLP¹ (4 Sloane Terrace, London SW1X 9DQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juin 2026, le seuil de 20% du capital de la société OENEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 690 832 actions OENEO représentant autant de droits de vote, soit 20,03% du capital et 11,72% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions OENEO sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La présente déclaration d'intention est faite par Tetragon Partners UK LLP (« **Tetragon** »), en sa qualité de gestionnaire d'investissement discrétionnaire de Westbourne River Event Master Fund, de Tetragon Financial Group Limited (les « **Fonds** ») et d'un compte géré distinct (ensemble, les « **Comptes** »).

La présente déclaration d'intention a été déclenchée par un ou plusieurs achats d'actions OENEO par Tetragon le 12 juin 2026 - lesquels ont eu pour effet de porter la participation totale des Comptes à un niveau supérieur à 20 % du capital social d'OENEO.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, veuillez noter que :

- a) La position a été constituée à l'aide des capitaux existants (fonds propres) des Comptes. Bien que Tetragon Financial Group Limited bénéficie d'une facilité de crédit renouvelable garantie, cette facilité n'a pas été créée spécifiquement pour financer l'acquisition des actions OENEO. En outre, bien que les Comptes utilisent des emprunts sur marge au niveau du portefeuille, les positions détenues par les Comptes dans OENEO sont entièrement financées,
- b) Ni Tetragon ni les Comptes n'agissent de concert avec un tiers,

¹ Anciennement dénommée TFG Asset Management UK LLP et contrôlée par M. Reade E. Griffith, lequel a précisé ne détenir aucune action OENEO à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 63 361 457 actions représentant 108 241 045 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- c) Sous réserve de la stabilité (i) des conditions de marché, (ii) des activités et du cours de l'action d'OENEO, et (iii) de la base d'investisseurs des Comptes, l'intention actuelle de Tetragon est de continuer à accroître sa position dans OENEO. Pour éviter toute ambiguïté, bien que Tetragon n'envisage pas actuellement de réduction de la position dans OENEO, une telle réduction pourrait s'avérer nécessaire en raison des obligations fiduciaires de Tetragon dans certains scénarios, notamment en cas de modification significative des conditions de marché et/ou des activités ou du cours de l'action d'OENEO et/ou pour satisfaire aux obligations de liquidité d'un ou plusieurs des Comptes,
- d) Tetragon n'a pas l'intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de l'activité d'OENEO ni d'exercer une influence spécifique sur la gestion de la société. En outre, Tetragon n'a pas l'intention de mettre en œuvre l'une quelconque des actions suivantes :
- toute opération envisagée de fusion, de réorganisation, de liquidation ou de transfert d'une part substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
 - toute modification envisagée de l'activité de l'émetteur;
 - toute modification envisagée des statuts de l'émetteur ;
 - toute proposition de radiation d'une catégorie de titres de la cote; ou
 - tout projet d'émission de valeurs mobilières de l'émetteur,
- e) Les Comptes ne détiennent aucune option ni exposition économique sur les actions d'OENEO (ni sur aucun autre instrument financier visé aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce),
- f) Les Comptes ne détiennent aucune exposition aux actions d'OENEO par le biais d'opérations de prêt de titres, et
- g) Tetragon n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'OENEO ni de solliciter un ou plusieurs sièges au sein du conseil d'administration d'OENEO, que ce soit pour son propre compte ou pour celui de toute autre personne. »
-